

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de résorption de l'habitat indigne de l'ensemble immobilier au 20-22, rue Nationale et 22-22bis passage National à Paris 13^e arrondissement pour la réalisation de logements sociaux

Par arrêté préfectoral n° 75-2024-04-25-00010 du 25 avril 2024 signé par délégation du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** portant sur le projet de résorption de l'habitat indigne et de création de logements sociaux au 20-22 rue Nationale et 22-22bis passage National à Paris 13^e arrondissement au profit de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (Soreqa) sera ouverte à la mairie du 13^e arrondissement, siège de l'enquête, du **lundi 10 juin** au **vendredi 28 juin 2024** inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire ses observations sur le projet, à la mairie du 13^e arrondissement, 1 Place d'Italie, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées pendant toute la durée de l'enquête, par courrier, à la mairie du 13^e arrondissement, à l'attention de Madame Marion GLASER, désigné en qualité de commissaire enquêtrice. Ces observations seront alors annexées au registre d'enquête.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, le dossier relatif à l'**enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique** sera consultable, via le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dup20-22ruenationale> pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions concernant l'utilité publique du projet pourront aussi être déposées sur le **registre dématérialisé** créé à cet effet via le site internet précité qui sera ouvert le lundi 10 juin à 9 h et sera clos le vendredi 28 juin 2024 à 17 h.

La commissaire enquêtrice se tiendra également à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du 13^e arrondissement de Paris, aux jours et créneaux horaires précisés ci-dessous :

- **Samedi 15 juin de 9 h à 12 h**
- **Mardi 25 juin de 9 h à 12 h**
- **Jeudi 27 juin de 16h30 à 19h30**

La commissaire enquêtrice assurera 2 **permanences téléphoniques** :

- **Samedi 22 juin de 14h à 16h**
- **Lundi 24 juin de 10h à 12h**

Ces permanences d'une durée de 20 minutes se déroulent sur rendez-vous, à réserver au minimum 48h avant, via le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/dup20-22ruenationale> ou au 01 83 62 45 74 joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

À l'issue de l'enquête, et en application des articles R.112-19 et R.131-10 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur donnera son avis et rédigera ses conclusions motivées dans un rapport concernant l'utilité publique du projet. Cette formalité sera réalisée dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Copies de ce rapport et conclusions de ce procès-verbal seront déposées à la mairie du 13^e arrondissement de Paris pour y être tenues à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra obtenir communication des documents précités, en adressant sa demande par écrit à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (UDEAT75, SUPET - PUUP), 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.